

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

### PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation Légale : **30 Janvier 2023**  
Date de Publication et d’Affichage : **06 Février 2023**

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 3 Février 2022 à 20H00 en Mairie

**Effectif du Conseil Municipal : 15**

**Membres en fonction : 13**

**Quorum nécessaire : 7**

**Sous la Présidence de : M. Claude WINDSTEIN Maire de LA PETITE-PIERRE**

**Membres présents :** Mme Marie-Christine MILLER-AMARD, M. Alain BAILLET *Adjoints au Maire*

MM. Frédéric BAUER, Vincent d’AGOSTO, Eric HECKEL, Mme Brigitte AUBERT, *conseillers municipaux*

**Membres absents excusés :** M. Philippe LUSTIG, Mme Lauriane BAILLET, M. Gabriel DALSTEIN,  
Mme Laure RINCKEL-GEYER, MM. Eric WILHELMY-ARNOULD, Emmanuel LEGRAND

**Membres ayant délégué leur mandat (procurations) : 3** (Philippe LUSTIG à Marie-Christine MILLER-AMARD, Laure RINCKEL-GEYER à Claude WINDSTEIN, Eric WILHELMY-ARNOULD à Vincent d’AGOSTO)

**Secrétaire de séance :** M. Alain BAILLET



### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance par le Conseil Municipal
- Approbation du Procès-verbal de la dernière séance
- Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et point financier
- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

### DÉLIBÉRATIONS

- 1. Actualisation des tarifs de fourniture de chaleur concernant le service de Chauffage collectif du Rebberg**
- 2. Fixation d'un tarif horaire pour la location de la salle au 1er étage de la Mairie**
- 3. Proposition de création d'un City stade**
- 4. Proposition de mise en place d'un équipement visuel d'information du public (REPORTE)**
- 5. Travaux d'urgence sur la toiture de l'église simultanée (dans le contexte d'un projet global de réhabilitation de l'édifice)**
- 6. Proposition de programme pluriannuel d'A.M.O. avec la société VADE'MECUM pour la poursuite de la restauration des Remparts du château (REPORTE)**
- 7. Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
  - A. Situation des dépenses concernant la rénovation de la Salle Polyvalente (pour information)
  - B. Rencontre avec l'A.M.O. VADE'MECUM le vendredi 3 mars 2023 à 18H30 en Mairie
  - C. Personnel Communal
  - D. Proposition AMETIS concernant les terrains au « Neugaerten »
  - E. SYCOPARC : assistance/conseil pour un projet de gîte privé au Staedtel
  - F. Réunion du Groupement de Gendarmerie 67 à la Mairie
  - G. Projet de création d'un commerce multiservices Carrefour (partenariat commerçant)

\* \* \*

### ❖ **Désignation d'un Secrétaire de séance**

Conformément à l'Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer **M. Alain BAILLET** pour remplir la fonction de secrétaire de séance. Celui-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

**ADOPTÉ**

### ❖ **Approbation du Procès-verbal de la dernière séance**

La lecture du Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de LA PETITE-PIERRE du Lundi 19 décembre 2022 n'appelle pas d'observation de la part des membres.

Le Procès-Verbal est ensuite adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

### ❖ **Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et point financier**

#### **A. Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance**

**Les lundis :** Réunions de coordination Maire – Adjoints et permanence

**21/12/2022**

Anniversaire de Madame VORAZ

**22/12**

- Anniversaire de Madame REGINE
- Conseil Syndical du SIVOS

**04/01/2023**

- RDV avec l'Entreprise Charvet
- Rencontre avec les Hôteliers de la Commune
- Réunion Communauté de communes / Gendarmerie

**05/01**

- Visite de l'EHPAD avec la Communauté de Communes - Mossig et Vignoble
- Réunion Communauté de communes concernant le SIVOS

**08/01**

Fête des seniors – Cérémonie des vœux

**09/01**

RDV Notaire : signature de l'Acte d'achat du terrain appartenant à M. Geyer Philippe

**11/01**

- RDV avec la société Display media (Panneau interactif)
- RDV avec la société Bosch (vidéosurveillance)
- Cérémonie Ste Geneviève de la Gendarmerie

**13/01**

Réunion concernant les projets

**14/01**

Réunion avec les usagers de la chaufferie collective au bois du Rebberg

**16/01**

Réunion concernant le SIVOS

**17/01**

Réunion de Comité Valeurs du Parc

**18/01**

- Réunion pour l'adoption de l'APD concernant le SIVOS
- ENGIE : Evocation du projet d'extension du réseau de chaleur du Rebberg

**19/01**

- Réunion de la Commission Jeunesse
- Comité syndical du SIVOS

**20/01**

Réunion de Chantier Salle Polyvalente

**26/01**

Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Hanau – La Petite-Pierre

**30/01**

- RDV avec la Société AMETIS
- RDV avec les services de Gendarmerie
- Comité syndical de l'Office de Tourisme

**01/02**

- Cotech Jazz
- Eiffage énergie système (vidéosurveillance – Contrôle accès)
- RDV avec Thomas Holzhammer
- Groupe de Travail Urbanisme (Communauté de communes)

## 02/02

- Visioconférence avec la Sté VADEMECUM (AMO Remparts)
- Parc : Réunion Natura 2000
- CISPD : Addictions

## 03/02

- Comité de concertation avec l'ONF
- Réunion de chantier Salle polyvalente
- Accueil Gendarmerie (réunion de secteur)

**B. Point Financier :** M. Baillet effectue une présentation synthétique de l'exécution du budget et des taux de réalisation.

### ❖ **Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

**Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020 (délibération N° 3), le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes, prises en vertu de cette délégation :

#### **1) Déclaration d'intention d'aliéner**

##### **DIA N° 01 du 05/01/2023**

Bien situé comme suit :

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie en ares
<b>AB</b>	<b>172/99</b>	50 Rue Principale	<b>1a41ca</b>
<b>AB</b>	<b>173/99</b>	50 Rue Principale	<b>14ca</b>

Bâti sur terrain propre, vendus en totalité, à usage d'habitation, grevé de droits réels ou personnels (hypothèques conventionnelles), soumis au droit de préemption urbain (art. L. 211-1 et suivants du code de l'Urbanisme), et pour lesquels il a été décidé de ne pas faire usage du droit de préemption.

**ADOPTÉ.**

##### **DIA N° 02 du 05/01/2023**

Bien situé comme suit :

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie en ares
<b>AC</b>	<b>62</b>	4 Le Kirchberg	<b>7a73ca</b>

Bâti sur terrain propre, d'une superficie de 773 m<sup>2</sup>, vendu en totalité, à usage d'habitation, non grevé de droits réels ou personnels, soumis au droit de préemption urbain (art. L. 211-1 et suivants du code de l'Urbanisme), et pour lesquels il a été décidé de ne pas faire usage du droit de préemption.

**ADOPTÉ.**

##### **DIA N° 03 du 05/01/2023**

Bien situé comme suit :

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie en ares
<b>AA</b>	<b>134</b>	Kreuzmatte	<b>16a13ca</b>
<b>AA</b>	<b>135</b>	Kreuzmatte	<b>6a87ca</b>
<b>AA</b>	<b>136</b>	Kreuzmatte	<b>30a28ca</b>
<b>AA</b>	<b>137</b>	Kreuzmatte	<b>7a71ca</b>
<b>AA</b>	<b>138</b>	Kreuzmatte	<b>22ca</b>

Non bâti, d'une superficie totale de 6121 m<sup>2</sup> (prés), à usage autre, actuellement sans occupant, non grevé de droits réels ou personnels, soumis au droit de préemption urbain (art. L. 211-1 et suivants du code de l'Urbanisme), et pour lesquels il a été décidé de ne pas faire usage du droit de préemption.

**ADOPTÉ.**

**DIA N° 04 du 16/01/2023**

Bien situé comme suit :

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie en ares
AC	156	8 Rue Principale	43ca
AC	157	Faubourg	1a64ca

Bâti sur terrain propre, d'une superficie totale de 2a07ca, vendu en totalité (2 niveaux avec local grange), achevé depuis plus de 4 ans, à usage d'habitation actuellement occupé par un locataire, grevé de droits réels ou personnels (hypothèque et servitude), soumis au droit de préemption urbain (art. L. 211-1 et suivants du code de l'Urbanisme), et pour lesquels il a été décidé de ne pas faire usage du droit de préemption.

**ADOPTÉ.****DIA N° 05 du 23/01/2023**

Bien situé comme suit :

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie en ares
C	386	Altenburg	2a45ca
AH	65	26 Rue du Château	74ca

Bâti sur terrain propre, d'une superficie totale de 319 m<sup>2</sup>, maison à usage d'habitation actuellement sans occupant, non grevé de droits réels ou personnels, soumis au droit de préemption urbain (art. L. 211-1 et suivants du code de l'Urbanisme), et pour lesquels il a été décidé de ne pas faire usage du droit de préemption.

**ADOPTÉ.**

\* \* \*

<b>1. Actualisation des tarifs de fourniture de chaleur concernant le service de Chauffage collectif du Rebberg</b>
---

Suite à la récente réunion des usagers de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg, et au vu de la situation du service constatée en 2022, des résultats d'exploitation dégagés, et en vue de l'élaboration du prochain budget, il est proposé de maintenir le montant de la part « Consommation R1 » et de procéder à une revalorisation de la part « Abonnement R2 » **à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2023.**

Les tarifs réactualisés ci-dessous seront applicables dès le prochain cycle de facturation de chaleur couvrant la période de janvier-février 2023.

Les tarifs de vente de chaleur aux abonnés sont constitués de la consommation d'énergie calorifique (R1) et d'une redevance d'abonnement (R2) fixés dans le tableau ci-dessous.

Catégorie d'abonnement	Redevance R1 en € HT par kWh	Redevance R2 en € HT par an	P.M. Tarif en € H.T. période précédente		Variation en %	
			R1	R2	R1	R2
<b>Pavillons individuels/ immeubles à usage d'habitation</b>	<b>0,070 €</b>	<b>440,- €</b>	0,070	420,00	0%	4,76%
<b>Grands consommateurs :</b>						
* <b>Maison de Retraite</b>	<b>0,070 €</b>	<b>15.000,- €</b>	0,070	13.000,00	0%	5,38%
* <b>Village Vacances</b>	<b>0,070 €</b>	<b>11.000,- €</b>	0,070	10.500,00	0%	4,76%

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs R1 et R2 figurant dans le tableau susmentionné,
- de reconduire l'application bimestrielle des conditions de facturation comme suit :
  - **Redevance R1** : facturation du nombre de kWh consommés en fonction du relevé réel ou estimé du compteur de chaleur,
  - **Redevance d'abonnement R2** : facturation d'un abonnement annuel différencié selon la catégorie des consommateurs, pour l'ensemble des bâtiments inclus dans le périmètre du Rebberg et raccordés au réseau de chaleur.

La Commune se réserve la possibilité de procéder à d'éventuels ajustements tarifaires en cours d'exercice, après information des usagers (clause de revoyure en juin 2023), afin d'ajuster si nécessaire les tarifs en cas de fluctuation significative du prix de la matière première ou en fonction de la situation financière du service.

MEMBRES EN FONCTION	MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISÉES	Membres n'ayant pas pris part au vote	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	7	3	0	10	10	0	0

Fait et délibéré en séance le 3 Février 2023.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

## 2. Fixation d'un tarif horaire pour la location de la salle au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie

Le Conseil Municipal décide de fixer à **9,- €** l'heure de location de la salle au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie pour les activités QI GONG en 2023.

MEMBRES EN FONCTION	MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISÉES	Membres n'ayant pas pris part au vote	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	7	3	0	10	10	0	0

Fait et délibéré en séance le 3 Février 2023.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

## 3. Proposition de création d'un City Stade

Monsieur le Maire expose aux élus que la commune a envisagé la création d'un terrain multisports dans la Commune, en face de la Maison de Retraite « Le Kirchberg ».

*Objectifs du projet : aménagement d'un terrain multisports de type Magnelis/plastique recyclé, 12m x 23m avec fond de cage filet, poteaux multifonction, 1 paire de mini-butts brésiliens.*



Le lieu retenu serait implanté sur les terrains communaux suivants à proximité de la Maison de Retraite « Le Kirchberg » :

- Parcelle N° 484 en Section A, d'une contenance de 9,60 ares
- Parcelle N° 485 en Section A, d'une contenance de 8,10 ares.

Mme MILLER-AMARD et M. BAUER présentent ensuite le projet de création d'un city stade ainsi que ses principales caractéristiques.

Cette installation est susceptible de bénéficier d'une aide financière dans le cadre de la mise en place par l'Etat d'un plan d'équipements à l'horizon des Jeux Olympiques de 2024 (Plan « 5000 terrains de sport » dont le déploiement a été confié à l'Agence nationale du Sport).

Il est ensuite donné connaissance du devis estimatif N° 2385/23 établi le 31 janvier 2023 par la société TP C&S située à 67320 PFALZWEYER, et portant sur l'aménagement préalable du terrain en vue de la réalisation de l'équipement.

Le montant estimé des travaux d'aménagement s'élève à **43.330,- € HT (51.996,-TTC)**, comprenant notamment les postes de travaux suivants :

- Déboisement (abattage d'arbres, dessouchage et défrichage),
- Terrassement (travaux de terrassement, compactage, mise en place de géotextile, fourniture et mise en place de concassé),
- Mur de soutènement (mise en place d'enrochements en Grès des Vosges),

- Escalier et Allée (fourniture et pose de marches en grès, création d'une allée d'accès au terrain),
- Lit de pose pour gazon synthétique (avec mise en place de concassé et compactage),
- Finitions (aménagement des abords, périphérie du terrain multisports, frais divers).

Concernant la création du terrain multisports et la mise en place des équipements, les élus examinent ensuite l'offre N° TZ/JC/D.05/23 du 30/01/2023 établie par la société IMAJ SAS de 55300 LACROIX SUR MEUSE, 14 Rue du Château, dont le montant s'élève à **47.933,- € HT (57.519,60 € TTC)**, et comportant les équipements et prestations ci-dessous :

- Terrain multisports de type Magnelis en plastique recyclé 12mx23m,
- Plus-value pour thermolaquage sur ossature,
- Plus-value pour Pare-Ballon sur une longueur de la structure,
- Montage du terrain,
- Mise en œuvre de 276 m<sup>2</sup> de gazon synthétique lesté de sable de quartz,
- Fourniture et pose de panneau d'information,
- Participation à l'évacuation et au traitement des déchets.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide :

- de donner un avis favorable au projet de création d'un terrain multisports sur les terrains communaux situés en Section A, N° 484 et 485 à proximité de la Maison de Retraite EHPAD « Le Kirchberg »,
- de valider le montant prévisionnel global du projet évalué à **91.263,- € HT (109.515,60 € TTC)** conformément aux devis estimatifs des entreprises TP C& S et IMAJ SAS susvisés,
- de charger le Maire de procéder aux démarches nécessaires en matière d'obtention d'autorisation administrative et/ou de défrichement préalablement à la mise en œuvre des travaux d'aménagement et à l'installation des équipements,
- de déposer un dossier de demande de demande d'aide financière auprès de l'Agence nationale du Sport à hauteur de 80% du montant subventionnable (et le cas échéant auprès de la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) au titre de la création et de l'acquisition d'équipements sportifs de proximité,
- d'autoriser le Maire à signer une convention d'utilisation et d'animation des équipements sportifs de proximité (à minima avec une association sportive), qui précisera notamment les créneaux prévisionnels réservés aux utilisateurs signataires et les créneaux en libre accès pour le grand public,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

	DEPENSE	RECETTE
	<b>91.263 € HT</b> (109.515,60 € TTC)	
Subvention ANS sollicitée (prévision 80%)		73.010,- € HT
Solde 20% à charge de la Collectivité (autofinancement)		18.253,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>91.263,- € HT</b>	<b>91.263,- € HT</b>

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de l'exercice 2023.

Les élus se réservent la possibilité de poursuivre ou non la réalisation du projet en fonction de l'importance de l'aide financière finale qui sera attribuée à la Commune.

Ce point fera l'objet d'une nouvelle délibération lorsque l'ensemble des données financières seront connues.

MEMBRES EN FONCTION	MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	7	3	0	10	10	0	0

Fait et délibéré en séance le 3 Février 2023.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

#### **4. Proposition de mise en place d'un équipement visuel d'information du public (REPORTE)**

M. le Maire soumet aux élus une proposition de mise en place d'un panneau d'affichage lumineux d'informations communales.

Il indique que ce type d'équipement présenterait un intérêt pour la diffusion en boucle de messages d'informations municipales (générales, culturelles, sportives, liées à la circulation ou la sécurité, d'urgence) ou concernant la vie locale d'une manière attractive et à destination du public et des administrés.

Ce support pourra également être utilisé pour la communication événementielle et la diffusion d'informations des associations.

Il présente aux élus un équipement de type JEI (Journal Electronique d'Informations), modèle EVOCITY proposé par la société ElanCité.

Les élus prennent ensuite connaissance d'une première proposition N° SO61274 du 31/01/2023 établie par la Société ElanCité située à 44700 ORVAULT, 12 Rue de la Garenne, dont le montant estimatif s'élève à 4.673,55 €HT (5.608,26€TTC).

Dans l'attente de la réception et de l'étude d'une proposition alternative, il est proposé aux élus de reporter le choix définitif du prestataire à une séance ultérieure.

MEMBRES EN FONCTION	MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	7	3	0	10	10	0	0

**Fait et délibéré en séance le 3 Février 2023.**

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

#### **5. Travaux d'urgence sur la toiture de l'église simultanée (dans le contexte d'un projet global de réhabilitation de l'édifice)**

Suite à une précédente délibération N° 10 du 19 décembre 2022, il est rappelé aux élus qu'à la suite du constat de problèmes d'étanchéité, il s'avère nécessaire d'engager des travaux de remise en état de la charpente et de la toiture du chœur de l'Eglise Simultanée.

Avant le lancement d'un programme de rénovation de l'édifice (également répertorié au titre des monuments historiques), il y aurait donc lieu de procéder à des travaux d'urgence dans le but d'éviter l'apparition de nouveaux désordres susceptibles d'affecter la solidité du bâtiment.

**RAPPEL :**

Un premier diagnostic a permis d'identifier différents problèmes :

- Charpente attaquée par des insectes xylophages occasionnant des dégâts au niveau de la couverture (charpente, lattes, poutres et planchers), rendant nécessaire des travaux d'assainissement et d'imprégnation des bois avec un traitement curatif de l'ensemble de la charpente du bâtiment,
- Problématique d'étanchéité de la couverture et toiture du chœur : nécessité de procéder au remplacement de tuiles faîtières, recimentage, tuiles plates, remplacement de gouttières sur clocher.

Suite à une prise de contact avec les Services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, afin de constater l'état de l'édifice et définir l'urgence des travaux à prévoir, une rencontre a été fixée au 8 février 2023 à 14H30 sur place.

Sous réserve de crédits disponibles, les études préalables à la réalisation de travaux peuvent encore faire l'objet de subventions.

Dans l'attente du lancement du projet de réhabilitation, le Conseil Municipal décide :



- De solliciter les services de la DRAC GRAND EST pour la mise en œuvre d'un projet global de réhabilitation de l'église qui bénéficie d'une protection mixte au titre des monuments historiques,
- De solliciter auprès de la DRAC GRAND EST une subvention à hauteur de 40% du montant H.T. des études et des travaux pour les édifices classés et de 20% pour les édifices inscrits,
- De solliciter en parallèle le soutien financier de la Région Grand Est et de la Collectivité Européenne d'Alsace au financement de ce projet,
- De faire procéder, dans l'attente, à l'installation de filets destinés à prévenir les chutes de tuiles sur la chaussée et de faire établir des devis auprès d'entreprises de charpente, afin de permettre d'évaluer si ces travaux (stabilisation, sécurisation) peuvent être qualifiés de travaux d'entretien,
- D'engager une réflexion sur la vocation future de l'édifice et la préservation des fresques historiques.

MEMBRES EN FONCTION	MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	7	3	0	10	10	0	0

Fait et délibéré en séance le 3 Février 2023.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

#### **6. Proposition de programme pluriannuel d'A.M.O. avec la société VADE'MECUM pour la poursuite de la restauration des Remparts du château (REPORTE)**

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle phase de travaux sur une partie des Remparts du château présentant actuellement un caractère d'urgence suite à constatation d'éboulements partiels, la Commune a saisi le Cabinet d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « VADE'MECUM » situé à 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN en vue de la réalisation d'un programme préalable d'opération, avec un accompagnement tout au long du projet.

La procédure envisagée est celle d'un accord cadre, sur une durée de 3 années, et pour des prestations déterminées qui résulteront du programme de travaux qui sera élaboré en amont.

Avant la validation définitive du programme pluriannuel, une rencontre avec l'A.M.O. et les élus se tiendra le vendredi 3 mars 2023 en Mairie, afin de présenter les objectifs de la procédure et le contenu du programme préalable de travaux.

Une décision sera ensuite prise ultérieurement par les élus.

MEMBRES EN FONCTION	MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	7	3	0	10	10	0	0

Fait et délibéré en séance le 3 Février 2023.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**



## 7. Divers, informations et communications au Conseil Municipal

### A. Situation des dépenses concernant la rénovation de la Salle Polyvalente (pour information)

Nature dépenses	DEPENSES				RECETTES		
	Montant €HT attribué	Montant € TTC attribué	Avenants éventuels	Dépenses réalisées € T.T.C.	Organisme	Montant attribué en €	Montant versé en €
Etudes préalables	8 910.00 €	10 692.00 €	- €	10 692.00 €	ETAT - DETR	100 000.00 €	30 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	54 000.00 €	64 800.00 €		45 360.00 €	REGION GRAND EST	100 000.00 €	- €
SPS	1 680.00 €	2 016.00 €		336.00 €			
Contrôles	5 410.00 €	6 492.00 €		684.10 €	CEA FSC	100 000.00 €	50 000.00 €
Divers, publications	- €	- €		1 728.00 €			
LOT 1 ECHAFAUDAGE EXTERIEUR	12 190.00 €	14 628.00 €		- €			
LOT 2 COUVERTURE BAC ACIER	377 693.66 €	453 232.39 €		- €			
LOT 3 MENUISERIE EXTERIEURE	14 172.00 €	17 006.40 €		- €			
LOT 5 ISOLATION - PEINTURES EXTERIEURES	40 492.00 €	48 590.40 €		- €			
LOT 6 ELECTRICITE	27 893.68 €	33 472.42 €		- €			
LOT 7 VENTILATION	10 581.00 €	12 697.20 €		- €			
LOT 8 AMENAGEMENT EXTERIEUR	32 036.61 €	38 443.93 €		- €			
LOT 9 MENUISERIE EXTERIEURE PVC	88 567.03 €	106 280.44 €		- €			
<b>TOTAUX</b>	<b>673 625.98 €</b>	<b>808 351.18 €</b>	<b>- €</b>	<b>58 800.10 €</b>			<b>80 000.00 €</b>

### B. Rencontre avec l'A.M.O. VADE'MECUM le vendredi 3 mars 2023 à 18H30 en Mairie

### C. Personnel Communal

### D. Proposition AMETIS concernant les terrains au « Neugaerten »

### E. SYCOPARC : assistance/conseil pour un projet de gîte privé au Staedtel

### F. Réunion du Groupement de Gendarmerie 67 à la Mairie

### G. Projet de création d'un commerce multiservices Carrefour (partenariat commerçant)

### Prochains Évènements - Dates à retenir : -

\* \* \*

*L'Ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre point soulevé, M. le Maire déclare la séance close à 23H00.*

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le **trois février deux mil vingt-trois à vingt-trois heures** est signé, après lecture, par le Maire et le Secrétaire de séance du bureau de vote. Il est transmis sans délai au représentant de l'Etat.

<b>Claude WINDSTEIN</b> <i>Maire</i>	
---	--

<b>Alain BAILLET</b> <i>Secrétaire de séance</i>	
---	--

\* \* \*

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance ont également signé ci-dessous :

<b>Claude WINDSTEIN</b> <i>Maire</i>		<b>Frédéric BAUER</b> <i>Conseiller Municipal</i>	
<b>Marie-Christine MILLER-AMARD</b> <i>1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire</i>		<b>Vincent D'AGOSTO</b> <i>Conseiller Municipal</i>	
<b>Alain BAILLET</b> <i>2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire</i>		<b>Eric WILHELMY-ARNOULD</b> <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSE</i>
<b>Philippe LUSTIG</b> <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSE</i>	<b>Eric HECKEL</b> <i>Conseiller Municipal</i>	
<b>Lauriane BAILLET</b> <i>Conseillère Municipale</i>	<i>ABSENTE EXCUSEE</i>	<b>Brigitte AUBERT</b> <i>Conseillère Municipale</i>	
<b>Gabriel DALSTEIN</b> <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSE</i>	<b>Emmanuel LEGRAND</b> <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSE</i>
<b>Laure RINCKEL-GEYER</b> <i>Conseillère Municipale</i>	<i>ABSENTE EXCUSEE</i>		

**LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LE  
Vendredi 17 Mars 2023 à 20H00 en Mairie**

\*\*\*\*\***MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU**\*\*\*\*\*  
Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché en Mairie le 06 février 2023 et également publié sur le site internet de la Commune.